

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix mai à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre mai deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Caroline BRIOUDE, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Mylène DELCHER, Julie HERVÉ, Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Jean-Marie VIDALENC, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes : Daniel AMEILHAUD, Jocelyne ROLLAND, Élodie SALSON, Colette VIDALENC, Daniel AMEILHAUD a donné pouvoir à Jérôme VIDALENC pour voter en son nom.
Jocelyne ROLLAND a donné pouvoir à Julie HERVÉ pour voter en son nom.
Élodie SALSON a donné pouvoir à Marlène JOUVE pour voter en son nom.
Colette VIDALENC a donné pouvoir à Marlène JOUVE pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Julie HERVÉ.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF FAVEROLLES

Le bureau d'études ACDEAU fait une présentation de l'étude liée à la réhabilitation du système d'assainissement collectif de Faverolles, amorcée début 2020. Le diagnostic de l'unité de traitement actuelle et du réseau de collecte a conduit à proposer le programme de travaux suivant : implantation d'un poste de refoulement et création d'une canalisation de refoulement des eaux usées jusqu'au réseau d'assainissement du bourg (au droit du Courtil Haut), reprise du réseau de collecte de Faverolles. Ce programme de travaux a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité des membres présents, la séance s'est tenue à huis-clos.

0 - APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

1 - ACQUISITION TERRAIN BOISSIER POUR AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR RUE DE FONTFRÈDE

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Reçue en Sous-préfecture le 11/05/2021)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, lors des travaux d'aménagement du quartier de Fontfrède Le Monteil, l'amélioration du carrefour entre la rue de Fontfrède et la rue du Monteil a été souhaitée. Après échange avec les propriétaires riverains, un accord avait été trouvé sur la cession à la commune de l'angle de la parcelle cadastrée AB 33. La S.C.P. ALLO et CLAVEIROLE a ainsi été mandatée pour établir le bornage de la parcelle à céder, qui fait ressortir une superficie de 32 m².

Il y a donc lieu aujourd'hui de finaliser cette transaction en procédant à l'acquisition de la parcelle AB 183 ainsi créée. Monsieur le Maire propose un prix d'achat de 6,00 € le m², qui est le prix de vente des terrains au lotissement des Murets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- × **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée AB 33, pour une surface de 32 m², auprès de Monsieur Alexis BOISSIER et Madame Sandra BOISSIER, au tarif de 6,00 €/m² ;
- × **DIT** que l'acte de vente sera établi par Maître Jean-Marie BOYER, Notaire à Pierrefort ;
- × **DIT** que la totalité des frais inhérents à cette opération de cession seront pris en charge par la commune de Pierrefort ;
- × **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette acquisition.

2 - LOCATION DE L'APPARTEMENT N°3 DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

(Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Sous-préfecture le 11/05/2021)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jonathan BERTIN a mis fin au 22 avril dernier au contrat de location pour le logement n°3 de l'école, qu'elle occupait, sis au 7 bis rue de Salzet et que depuis cette date ledit logement est inoccupé. Il indique qu'il a reçu la candidature de Madame Chloé HARISTOY pour le louer.

Par ailleurs, il indique que le programme d'aménagement de ce logement a fait l'objet de la signature d'une convention entre la commune de Pierrefort et l'État ; convention publiée au bureau des hypothèques et ouvre pendant sa durée, le droit à l'aide personnalisée au logement, dans les conditions définies par le Code de la Construction et de l'Habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- × **DÉCIDE** de louer à compter du 1^{er} juillet 2021 à Madame Chloé HARISTOY, le logement sis au 7 bis rue de Salzet à Pierrefort dont les caractéristiques sont les suivantes : type T1 - surface habitable 29,64 m² au prix de 170 € mensuel ;
- × **DIT** que le loyer sera augmenté chaque année au 1^{er} juillet sur la base de l'indice de référence des loyers (indice de base 1^{er} trimestre 2021 soit 130,69) ;
- × **DIT** que le locataire devra verser en sus une participation aux frais de chauffage, la répartition ayant été faite à partir d'une étude réalisée par le Cabinet d'Ingénierie BREHAULT et validée en conseil municipal le 21/11/2007 ;
- × **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location de ce local d'habitation conventionné.

AFFAIRES DIVERSES

AD1 : Présentation du P.A.D.D. du P.L.U.i

La vidéo de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) est projetée. Le diaporama sur le même thème, établi en mars 2021, va être transmis à l'ensemble du conseil municipal, afin de débattre des orientations définies dans le P.A.D.D. lors d'une prochaine réunion de l'assemblée.

AD2 : Réfection des chemins ruraux

Monsieur Gilbert GLANDIÈRES, 2^{ème} Adjoint et rapporteur du dossier, indique à l'assemblée qu'il y a lieu de décider quels chemins doivent être retenus pour la première tranche de travaux budgétisée sur l'exercice 2021, à hauteur de 30.000 € T.T.C. Après échange de points de vue, l'assemblée décide de lancer la consultation sur la totalité du programme, en précisant que les travaux seront réalisés en deux tranches, sur deux exercices comptables.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.